

**espaces publics lausannois :
des nouvelles fontaines pour se désaltérer en ville**

Une vingtaine de bornes-fontaines permettent déjà à la population de se désaltérer et se rafraîchir dans les espaces publics lausannois. Répondant à un postulat de Roland Rapaz, la Municipalité propose aujourd'hui la réalisation de nouvelles installations, au gré des opportunités qui se présentent lors de réaménagements d'espaces publics. Une vingtaine de fontaines à boire pourrait ainsi être installée ces prochaines années, et notamment à la terrasse Jean-Monnet, au parc de Montbenon ou encore sur les places Chauderon, Saint-Laurent et de la Louve.

Constatant que de nombreux Lausannois mangent sur le pouce à midi sur les places du centre-ville, le conseiller communal Roland Rapaz a déposé un postulat pour demander l'installation de petites fontaines ou de robinets pour leur permettre de se désaltérer ou de se rincer les mains. Consciente de l'évolution des mœurs en matière d'organisation du temps de travail et des repas, la Municipalité a déjà intégré, ces dernières années, des bornes-fontaines dans plusieurs aménagements d'espaces publics et de parcs et promenades. On dénombre aujourd'hui une vingtaine de fontaines à boire en zone urbaine, sans compter les quelque 300 fontaines qui sont réparties sur le territoire lausannois et dont certaines proposent de l'eau potable.

Des bornes-fontaines ont ainsi été installées à la rue de la Mercerie, à la place de la Navigation, à la place de la Gare et à la rue du Simplon, dans les parcs de la Brouette et du Musée olympique ou encore à proximité des place multi-jeux du chemin de la Colline et de la Bourdonnette. Plus récemment, dans le cadre des nouveaux aménagements autour des stations du métro m2, des bornes-fontaines ont vu le jour à la place de la Riponne, à la place de l'Europe ou encore le long de la promenade de la Ficelle.

Plusieurs endroits étant encore dépourvus de points d'eau au centre ville, la Municipalité propose au Conseil communal de poursuivre l'équipement de bornes-fontaines, au fur et à mesure des opportunités qui se présentent. Des points d'eau potable pourront ainsi être installés dans les sites évoqués par Roland Rapaz (terrasse Jean-Monnet, place de la Louve, place Chauderon, place Saint-Laurent, parc de Montbenon), mais aussi aux Escaliers-du-Marché, à la promenade Jean-Villars-Gilles, au parc Mon-Repos ou encore à la place du Nord.

La Municipalité estime aujourd'hui un investissement de l'ordre de 350'000 francs pour l'installation des équipements supplémentaires. Elle note en outre que les effectifs du service des routes et de la mobilité, qui sont engagés dans l'entretien des fontaines, des édifices et des WC publics, devront sans doute être complétés. Répondant à une autre demande de M. Rapaz, la Municipalité prévoit aussi d'installer des bancs supplémentaires à la place de la Louve.

La direction des travaux

Le préavis n° 2009-5 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français,
directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**

Lausanne, le 18 février 2009



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch